

Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de Communes
Creuse Thaurion Gartempe

Séance du 7 novembre 2006

Nombre de membres
En exercice : 60
Présents : 45
Votants : 41

L'an deux mil six et le mardi 7 novembre
à Peyrabout, à 20 heures
le Conseil de cette Communauté de Communes,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de M. Jacky GUILLOIN.

Date de la convocation :
23.10.2006.

Présents : MM. PACAUD - BERGER - DELARBRE - FASSOT - BUISSON -
VACHERON - DESLOGES - VERGNAUD - GIRALDIN - DAGOIS - AMEAUME -
BATOUX - BOUCHY POMMIER - JOUANNY - MEAUME - CRESPIN - TRUNDE
- OZANEUX - BRIGNOLI - DUPIN - GUILLOIN - GONIN - BUSSIÈRE -
JENNEPIN - LACHENY - GRENOUILLET - THEVENY - LAINE - LABBE - PEIX
- DEPARTUREAUX J. - CHIAVALE - DEPEIGE - DESAGNAT - GRANGE -
THIBORD - ROBY - BOUYERON - GAILLARD - MASSIAS - DENIS G. -
COUFFY - CAILLAUD - LEPETIT - LAPORTE.

Objet : MOTION D'URGENCE RELATIVE A LA DESSERTE FERROVIAIRE A GRANDE VITESSE POUR LA CREUSE

Le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter la motion d'urgence suivante :

« Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire des 15 ans à venir. »

Les élus demandent :

- la modernisation de la ligne historique La Souterraine – Châteauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris ;
- l'aménagement de la ligne Guéret-Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification ;
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances, Evaux, Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon. »

Cette motion a été adoptée à l'unanimité par les maires et adjoints du département lors de l'Assemblée Générale du 20 octobre, et à la majorité (moins 3 abstentions), lors de la réunion du Conseil Général de la Creuse du 23 octobre 2006.

Les Conseillers présents estiment que la motion d'urgence proposée par l'Association des Maires et Adjoints de la Creuse n'est pas satisfaisante, car elle accepte en filigrane le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges, qui isolerait encore davantage La Creuse et pourrait avoir des conséquences très graves sur son développement. Les élus proposent de reformuler la motion de manière plus conforme à leurs souhaits.

.../...

Le texte de la motion ainsi reformulé est le suivant :


« Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges – pénaliserait lourdement La Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire des 15 ans à venir, voir sa détérioration.

En conséquence, les élus s'opposent au projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges, et demandent :

- la reconsidération du projet POLT ;*
- la modernisation de la ligne Bordeaux-Lyon via Guéret ;*
- la réalisation des investissements nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration de la ligne Montluçon-Ussel. »*

Le Conseil Communautaire adopte cette motion d'urgence par 40 avis favorables et 1 abstention.

Pour extrait conforme,
à AHUN, le 13 novembre 2006.


Le Président,
JACKY GUILLON.